

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE DU 16 JUILLET 2025**

Séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juillet 2025 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants:

M. Serge Vachon, Saint-Joseph-de-Beauce
M. Jeannot Roy, Saint-Joseph-des-Érables
M. Sylvain Cloutier, Saint-Jules
Mme Micheline Grenier, Saint-Frédéric
Mme Marie-Josée Therrien, Saint-Alfred
M. Mario Groleau, Tring-Jonction
M. René Leduc, Saint-Séverin
M. Patrice Mathieu, Saint-Odilon-de-Cranbourne

Est/sont absents:

M. François Veilleux, Beauceville

Étaient également présents à cette séance :

Mme Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière adjointe agissait à titre de secrétaire d'assemblée.

EXTRAIT DE RÉOLUTION

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 8238-25 / DÉCLARATION D'USAGE EXCLUSIF DU FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

CONSIDÉRANT QUE

- L'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que toute organisation de l'Administration publique doit communiquer exclusivement en français;
- La MRC de Beauce-Centre s'engage à respecter cette disposition dans l'ensemble de ses communications internes et externes;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité :

D'informer le ministère de la Langue française que la MRC de Beauce-Centre utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

- Que la présente résolution tienne lieu de directive interne en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la MRC Beauce-Centre et envoyée par courriel à tous les employés dans les meilleurs délais.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux, ce **17 juillet 2025**.



Marcelle Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe